



Union Locale CGT des syndicats du Conflent,
187 avenue du général de Gaulle 66500 PRADES
Tél : 04.68.96.26.83- 06.47.46.31.03
Mail : ul.cgt.conflent@orange.fr

CHARTRE DE L'ENGAGEMENT POUR LE CONFLENT

Élections Municipales 2026 : "Nos services publics, notre survie"

PRÉAMBULE

Vivre dans le Conflent ne doit plus être un « défi logistique, sanitaire et financier ». Face à l'éloignement des centres urbains et à la fragilisation de nos droits fondamentaux, nous, citoyens et représentants syndicaux, exigeons que les futurs élus sortent des promesses de principe.

Le Maire est le premier rempart contre l'abandon. Par cette charte, le candidat s'engage à être le moteur de solutions concrètes et le porte-voix infatigable du territoire.

ARTICLE 1 : L'URGENCE SANITAIRE & LE SOUTIEN AUX SOIGNANTS

Le désert médical est devenu une source d'angoisse quotidienne. Le candidat reconnaît que la santé repose sur des professionnels aujourd'hui en souffrance (surcharge de travail, départs non remplacés, isolement).

- **Engagement** : Soutenir activement la création de centres de santé municipaux avec **médecins salariés** ou de Maisons de Santé (MSP).
- **Action** : Développer une politique d'accueil attractive pour les soignants afin de briser leur isolement et garantir la continuité des soins.

ARTICLE 2 : MOBILITÉ ET DÉSENCLAVEMENT

Sans transport, il n'y a pas de liberté. Le Conflent souffre d'un réseau souvent inadapté aux besoins réels.

- **Engagement** : Se battre pour la fréquence et la coordination des transports structurants (TER y compris le Train jaune, Bus).

- **Action** : Proposer des solutions de proximité innovantes (transport à la demande, autopartage solidaire) pour rompre l'isolement des plus vulnérables.

ARTICLE 3 : DROIT À LA PROXIMITÉ (POSTE ET ADMINISTRATION)

La dématérialisation ne doit pas être synonyme d'exclusion.

- **Engagement** : Maintenir et exiger un accueil **humain et physique** pour les services postaux et administratifs.
- **Action** : Renforcer les espaces "France Services" pour accompagner les citoyens, notamment nos aînés, face à la fracture numérique.

ARTICLE 4 : ÉDUCATION ET VIE LOCALE

Le service public est le socle de la vie de nos villages. Sans école, sans crèche et sans gestion publique de l'eau, nos villages meurent.

- **Engagement** : Maintenir les structures éducatives pour fixer les jeunes familles.
- **Action** : Soutenir le commerce de première nécessité et les services essentiels pour garantir une vie digne aux populations vieillissantes.

ARTICLE 5 : MÉTHODE DE TRAVAIL ET TRANSPARENCE

Conformément aux principes de co-construction (recommandations HAS) :

1. **Savoir partagé** : L' élu reconnaît l'expertise des usagers et des travailleurs du territoire.
2. **Mode Projet** : Chaque action fera l'objet d'un constat partagé, d'objectifs chiffrés et d'une évaluation régulière.
3. **Redevabilité** : Le candidat accepte que ses engagements et ses résultats soient rendus publics pour permettre aux citoyens de voter en toute connaissance de cause.

ENGAGEMENT DES PARTIES

En signant cette charte, le candidat s'engage à intégrer ces axes dans son programme électoral et son futur mandat.

Candidat(e) à la mairie de :

Nom du candidat : _____ **Date :** ____ / ____ / 2026

Signature du candidat :

signature de l'UL pour les habitants et usagers
du Conflent